



L'inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les
Enseignantes et Enseignants,
Mesdames et Messieurs les
psychologues de l'éducation nationale
et enseignants spécialisés
Mesdames et Messieurs les AESH

Valsershône, le jeudi 30 août 2024

NOTE de SERVICE n°1

Lignes directrices de fonctionnement de la circonscription et informations administratives pour l'année scolaire 2024-2025

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez trouvé durant cet été les moyens de vous reposer et de vous ressourcer.

Cette nouvelle année scolaire, placée sous le signe de l'inclusion sociale et de la solidarité, devra permettre de « ne laisser aucun élève au bord du chemin ». Pour atteindre cet objectif noble et ambitieux, je sais pouvoir compter sur vos valeurs Républicaines, votre professionnalisme et votre engagement. Cette année, je souhaite plus que jamais que vous puissiez **penser la pédagogie comme plus forte que la sociologie**. Ainsi, vos choix professionnels, humains et éthiques devront servir un enseignement équitable afin de faire progresser tous les élèves et les conduire vers leur propre réussite.

Cette année scolaire sera marquée d'une part par le déploiement d'un bouclier républicain autour de l'École, d'autre part par l'accompagnement vers une gestion plus autonome des écoles, plus proche des caractéristiques et des besoins des élèves. Enfin, elle verra se généraliser les évaluations des acquis et des besoins des élèves du CP au CM2. Sans oublier : la poursuite du déploiement du programme PHARE pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire, l'opérationnalisation des projets déposés dans le cadre du conseil national de la refondation et du dispositif notre école faisons-là ensemble et par l'ajustement de la mise en œuvre du PACTE enseignant.

En complément de ces grandes lignes ministérielles, académiques et départementales, je souhaite que nous poursuivions le travail engagé au sein des écoles de la circonscription depuis 4 ans et que nous concentrons plus spécifiquement nos efforts sur : la lutte contre l'absentéisme scolaire, l'exploitation des résultats des élèves aux évaluations nationales et que nous continuions à renforcer la fluidité du parcours des élèves au sein des écoles et dans l'inter degrés.

Une école, un RPI, une circonscription, ce sont des équipes qui œuvrent ensemble sur un même territoire, avec les collectivités et les partenaires de l'école, pour permettre aux élèves de progresser.

Pour vous soutenir dans vos missions, les membres de l'équipe de circonscription sont à vos côtés. Soyez assurés d'échanges féconds qui se voudront toujours francs et sincères, d'une écoute bienveillante et de mon engagement à vos côtés dans l'exercice de vos missions.

Les membres de l'équipe de circonscription se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année scolaire 2024 2025 placée sous le signe de la cohésion sociale, partenariale et éducative.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale

Emmanuel MASSARD

Les notes de service visent à préciser les déclinaisons des directives nationales, académiques et départementales sur le territoire de la circonscription. **Elles doivent faire l'objet d'une appropriation individuelle et/ou collective pour une mise en œuvre effective et contextualisée sous la responsabilité fonctionnelle des Directrices et Directeurs.**

Certaines d'entre elles pourront bénéficier d'une diffusion directe sur les boîtes professionnelles académiques des enseignants. Dans le cas contraire, les Directrices et Directeurs veilleront à les porter à la connaissance, dans les **plus brefs délais**, de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants. D'autres sont pluriannuelles et pourront faire l'objet d'une révision ou régulation annuelle, si tel est le cas vous serez avertis de leur mise à jour.

Dans tous les cas, elles sont consultables et téléchargeables sur le site de la circonscription, <https://valserhone-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/> (identifiant : **Enseignant**, mot de passe : **Valserhone01200**)

1. Ouverture des bureaux de la circonscription et communication

Les bureaux de la circonscription se situent au 17 rue Lamartine 01200 Valserhône. Ils sont ouverts au public tous les jours de classe et aux horaires ci-dessous.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30 (télétravail)
Mercredi (télétravail)	8h00 - 12h00	

L'équipe de circonscription est joignable par téléphone au 04 50 48 00 91 et par mail ce.0011137f@ac-lyon.fr.

Pour communiquer, la voie de la messagerie électronique est à privilégier, **sans oublier les formes en usage et le caractère administratif de votre message.**

Je vous rappelle que la communication par mail doit se faire **exclusivement au moyen de votre adresse académique (en @ac-lyon.fr)**. Les objets des mails doivent être explicites afin de pouvoir prioriser leur traitement.

Tous les courriers adressés à l'inspection doivent être au nom de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale. Les courriers confidentiels doivent être adressés à « Monsieur Emmanuel MASSARD, IEN Valserhône ». Les courriers adressés à Monsieur le Recteur ou Madame la Directrice académique devront suivre la voie hiérarchique, sous couvert de l'IEN de circonscription.

Toute demande de rendez-vous avec l'inspecteur doit être effectuée par courrier électronique, postal ou par téléphone auprès du secrétariat.

En cas d'urgences ou d'évènements graves, joindre immédiatement l'inspecteur de l'Éducation nationale sur son téléphone portable 06 09 61 12 05.

Le lien 01 et le site de circonscription deviennent les 2 seuls canaux de diffusion des informations administratives et pédagogiques. Il vous appartient de les consulter régulièrement et fréquemment.

2. Composition de l'équipe de circonscription élargie

Inspecteur de l'Éducation nationale	Emmanuel MASSARD ce.0011137f@ac-lyon.fr	Gestion et suivi du dossier « réussite éducative des élèves » Gestion et suivi du parcours professionnel des richesses humaines de la circonscription. Gestion de la carte scolaire 1 ^{er} degré. Gestion et suivi du dossier « école inclusive » Gestion du dossier EILE. Gestion du dossier PACTE. Gestion du dossier EPS.
-------------------------------------	--	---

		<p>Gestion du dossier « petits déjeuners à l'école ». Réfèrent des écoles des secteurs de collège de Montréal la Cluse, Nantua et Culoz.</p> <p>Pilote du pôle de formation Oyonnax - Valserhône Pilote du groupe départemental EPS et handicap. Président de la sous-commission départementale d'orientation, bassin est. Pilote de l'axe 6 de la formation départementale des directeurs d'école. Co-pilote des PIAL Valserhône-Dumont, Valserhône Saint-Exupéry, Nantua et Montréal la Cluse. Co-pilote du groupe départemental formation.</p> <p>Membre de l'équipe ressource PHARe. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre du groupe départemental des directeurs d'école. Membre du jury académique de titularisation des T0. Tutorat d'IEN.</p>
Richesses humaines de la circonscription		Dossiers suivis
Assistante de l'IEN	Sarah BOUYAYA ce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Secrétariat et tâches administratives afin d'assister l'inspecteur de l'Éducation nationale dans la gestion de la circonscription. Accueil du public. Mise en œuvre de la stratégie du remplacement des PE absents en concertation avec le bureau du remplacement à la DSDEN. Gestion informatisée du service de grève. Suivi administratif des PE. Organisation des contrôles d'instruction à domicile.</p>
Conseillère pédagogique	Marielle BERGERET cpcg.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Coordinatrice du PIAL Valserhône-Saint-Exupéry. Réfèrent de circonscription pour la mise en œuvre du plan français. Coordinatrice des PE T0 à T6 et des contractuelles. Coordinatrice des formations en lien avec l'enseignement du français. Chargée du suivi et de l'accompagnement des candidats au CAFIPEMF. Réfèrent pédagogique pour le contrôle des enfants instruits à domicile. Réfèrent des écoles du secteur de collège de Saint-Exupéry de Valserhône. Réfèrent du CEC et des CC3 du collège Saint-Exupéry. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource PHARe. Missions EAC à l'échelon départemental et académique.</p>
Conseiller pédagogique mission EPS	Matthieu GONON cpce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Réfèrent de circonscription pour la mise en œuvre du plan mathématiques. Réfèrent pédagogique pour le contrôle des enfants instruits à domicile. En appui de la coordination de la formation mathématiques. Réfèrent des écoles du secteur de collège Louis Dumont de Valserhône. Gestionnaire de l'application Sortie scolaire Réfèrent du CEC et des CC3 du collège Louis Dumont. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource PHARe. Membre du collectif EPS.</p>

Conseillère pédagogique mission numérique	<p>Ophélie FIEF ctice.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Administratrice du site de circonscription. Réfèrent pédagogique pour le contrôle des enfants instruits à domicile. En appui de la formation maternelle. Réfèrent des écoles du secteur de collège Le Mont des Princes de Seyssel. Réfèrent du CEC et des CC3 du collège Le Mont des Princes. Membre du collectif départemental école maternelle. Membre du collectif départemental numérique. Membre du collectif départemental EAC pour le déploiement de la plateforme ADAGE. Membre du collectif LVR.</p>
Professeure des écoles maitre formateur	<p>Sandrine Cochod 33% Sandrine.Cochod@ac-lyon.fr Ecole primaire les 3 colonnes Izernore 04.74.75.32.81</p> <p>Célia Merméty 50% celia.mermety@ac-lyon.fr TRS Circonscription de Valsershône 17 rue Lamartine, 01 200 Valsershône 04 50 48 00 91</p> <p>Laetitia Girod 50% Laetitia.Bouvard@ac-lyon.fr Ecole primaire de Vouvray 04.50.56.59.20</p> <p>Laetitia Gros 25% Laetitia.Gros@ac-lyon.fr Ecole primaire Jean Tardieu – Saint Germain de Joux 04.50.59.83.11</p>	<p>Maitre de stage d'une PECA et tutrice de PE T0. Suivi des entrants dans le métier. Animation de temps de formation. Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.</p> <p><i>Déchargée d'enseignement le lundi et de manière massée.</i></p> <p>Réfèrent de circonscription pour la mise en œuvre du plan mathématiques : plan Villani-Torossian. Tutrice de PE T0. Suivi des entrants dans le métier. Membre du collectif départemental mathématiques, sciences et technologie, former et se former. Réfèrent mathématiques de circonscription. Animation de temps de formation.</p> <p><i>Déchargée d'enseignement le jeudi et le vendredi</i></p> <p>Tutrice de PE T0 et contractuelle. Suivi des entrants dans le métier Animation des constellations français Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.</p> <p><i>Déchargée d'enseignement le lundi et le mardi</i></p> <p>Maitre de stage d'une PECA et tutrice de PE T0. Suivi des entrants dans le métier. Animation de temps de formation. Membre de l'équipe plurielle maternelle.</p> <p><i>Déchargée d'enseignement le lundi</i></p>
	<p>Madame Ferreira Gomes EP Grand Clos</p> <p>Monsieur Argaud François EP Marius Pinard</p>	<p>Assistante de prévention</p> <p>Poste POP : coordonnateur du parcours citoyen.</p>

3. Ecole inclusive

RASED – secteur d'intervention et coordonnées

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	
<p>Antenne de Montréal la Cluse</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Béard-Géovreissiat • EP Brion • EP Condamine • EP Izernore • EP Sonthonnax la Montagne • EP Maillat • EM Les Tilleuls • EE Montréal la Cluse • EP Nurieux-Volognat • EP Port • EP Saint-Martin du Fresne • EP le Balmay - Vieux d'Izenave • EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux • EP Robert Moretti - Le Poizat • RPI Apremont – Charix • EP les Neyrolles <p>Ecole élémentaire de Montréal la Cluse 59 avenue du Québec 01460 Montréal la Cluse 04 74 76 18 53 antenne.rased2.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>En attente de recrutement d'un ou d'une psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Monsieur Béchet Guillaume, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p>
<p>Antenne du Sorgia</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Anglefort • EP Arlod - Valserhône • EP les Balmettes – Génissiat • EP Billiat • EP Pierre Borgis - Chanay • EP les Sept Sages - Corbonod • EP Marius Pinard - Valserhône • EP les Montagniers - Valserhône • EP Seyssel • EP Villes <p>Ecole primaire Marius Pinard 13 rue Lamartine 01200 Bellegarde sur Valserine 04 50 48 01 94 antenne.rased1.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Oumachi Amale , psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bonnafé Delphine, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p>
<p>Antenne de la Valserine</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Champfromier • EP Confort • EP Montanges • EM Nantua • EP Jean Louis Aubert – Nantua • EP Chatillon en Michaille – 	<p>Madame Mougel Nancy, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bastien Emilie, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique Membre de l'équipe ressource pHARe.</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> Valserhône • EP Le Bois des Pesses – Valserhône • EP Le Grand Clos – Valserhône • EP Pierre Longue – Valserhône • EP Vouvray - Valserhône <p>Mairie de Lancrans 25 Grande Rue 01200 Valserhône 04 50 59 41 84 antenne.rased3.0011137f@ac-lyon.fr</p>	
--	--

Dispositif inclusion et climat scolaire	
<p>Toutes les écoles de la circonscription sont concernées</p> <p>Circonscription de Valserhône 17 rue Lamartine, 01 200 Valserhône 04 50 48 00 91 dicsbellegarde.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Dubrey-Tiberge Béatrice</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p> <p>Membre du collectif départemental langues vivantes étrangères. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource pHARe. Coordinatrice du PIAL Valserhône Dumont.</p>

ERSEH – secteur d'intervention et coordonnées

Voir site de circonscription.

PIAL - sectorisation et coordonnées

Voir site de circonscription.

UPE2A – sectorisation et coordonnées

Voir site de circonscription

4. Service des enseignants

Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

Le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l'IEN.

<p>36 heures consacrées à des APC devant élèves</p>	<p>« A partir de la rentrée scolaire 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de services des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.</p> <p>Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, ces activités seront complémentaires de celles conduites dans le cadre des heures d'enseignement. Elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à</p>
--	--

	voix haute. » <i>Extrait du courrier du 29 mars 2018 de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale encore en vigueur</i>
48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques	Travaux en équipes pédagogiques : conseils des maîtres et de cycle, relations avec les parents. Suivi des élèves en situation de handicap et élaboration des PPS. A minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 heures, seront consacrées au développement des liaisons inter cycles et inter degrés. ➤ 8 heures à la gestion des EBEP en lien avec l'exploitation des résultats des élèves aux évaluations nationales.
18 heures consacrées à des actions de formation continue et à de l'animation pédagogique	Voir note de service N°2.
6 heures	Participation aux conseils d'école

Les enseignants exerçant à temps partiel devront obligatoirement participer aux réunions et aux conseils au prorata de la quotité de leur temps de travail et selon les modalités ci-dessous.

Les Directrices et Directeurs ne participent pas aux APC quel que soit le nombre de classes de l'école.

Les professeurs des écoles stagiaires à 100% effectuent 15 heures d'APC.

	APC	Réunions	Conseil d'école	Formation	
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 100%	36	48	6	18	108
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 80%	27	38	6	15	86
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 75%	27	36	6	12	81
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 50%	18	23	4	9	54

Les directeurs d'école et les enseignants tiendront à jour un tableau de service. Ce tableau sera consulté lors de mon passage dans l'école. Un outil de circonscription, disponible sur le site de la circonscription, a été construit à cet effet afin de faciliter l'organisation et la planification des 108 heures sur l'année scolaire et l'organisation des différentes instances (conseils d'école, des maîtres, de cycle).

5. Intervenants extérieurs et sorties scolaires

Si pour un projet pédagogique de classe (EPS ou autres) l'enseignant a recours à un **intervenant extérieur** plus de deux séances, **le projet, rédigé par l'enseignant et signé par le directeur d'école et l'intervenant, doit être envoyé à minima 3 semaines avant la date de début du projet pour validation par l'IEN.** L'activité débutera uniquement à partir du moment où la circonscription aura averti l'école de la validation du projet.

Tous les documents à remplir sont sur le site de la DSDEN de l'Ain à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid121530/intervenants-externes.html>

En dehors de projets tout à fait spécifiques et d'une durée limitée, **il n'est pas prévu de faire appel aux intervenants extérieurs à l'école maternelle.**

6. Divers

Cahier d'appel

Il doit être complété quotidiennement avec rigueur, **observé et signé par les Directrices ou Directeurs à chaque fin de mois**, et mis à disposition des formateurs et de l'IEN lors des visites formatives ou des rendez-vous de carrière.

Projet d'école

Il doit faire l'objet d'une mise en œuvre effective par tous les enseignants de l'école, dans chacune des classes.

Réunions

- Mise en œuvre du PACTE enseignant pour l'année scolaire 2024 2025 : **vendredi 6 septembre de 12h15 à 13h00 en visioconférence.**
- Réunion des AESH du PIAL Valserhône Louis Dumont Saint Exupéry : **mardi 24 septembre de 17h00 à 18h30** (lieu à préciser).
- Réunion des enseignants éligibles au rendez-vous de carrière : **Jeudi 26 septembre de 17h30 à 18h30 en visioconférence.**
- **Une réunion à l'attention des enseignantes et enseignants T1 et T2 aura lieu dans le courant du premier trimestre. La date et les horaires seront précisés ultérieurement.**

Lien visioconférence:

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/WTqRL5CN/creator/54973/hash/46126a86e6750cf74ea83ed87ab9bbe366d20e75>